

The background of the entire page is a dynamic, abstract pattern of diagonal lines. The lines are primarily red, with some black lines interspersed, creating a sense of depth and movement. The lines appear to converge towards the top left and bottom right corners, giving the impression of a perspective view of a grid or a series of parallel paths.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SMED13

Directeur de la Publication : Didier KHELFA, Président du SMED13
Coordination : François CAPON, Directeur Général des Services
et Nawel SIDI KHOYA, Responsable service communication
Édition : octobre 2020 - Réalisation : BELUGA 06 07 56 18 32



SOMMAIRE

- P2 LES NOUVELLES INSTANCES INSTALLÉES
LE 23 SEPTEMBRE 2020
- P3 LE MOT DU PRÉSIDENT
- P4 LE TERRITOIRE DES CONCESSIONS
- P5 L'EXERCICE DES COMPÉTENCES
SUR LE TERRITOIRE DU SMED13
- P6-9 AU FIL DES MOIS
- P10 LE CONTRÔLE DES CONCESSIONS
- P11-13 LA MAÎTRISE D'OUVRAGE
- P14 L'ACHAT D'ÉNERGIE
- P15 LA MOBILITÉ PROPRE
- P16 LES INSTANCES
- P17 LES INSTANCES INSTALLÉES
LE 12 AVRIL 2019
- P18 LES SERVICES
- P19 LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2019
- P20 LE PATRIMOINE DU SMED13
- P21-22 BUDGET PRINCIPAL
- P23 LE BUDGET ANNEXE DES IRVE
- P24 L'ORGANIGRAMME

LES NOUVELLES INSTANCES INSTALLÉES LE 23 SEPTEMBRE 2020

Suite au renouvellement général des Conseils Municipaux et à la désignation par la Métropole Aix-Marseille Provence de ses nouveaux représentants au Comité syndical du SMED13, la nouvelle assemblée a été installée le mercredi 23 septembre 2020.

Didier KHELFA a été élu par le Comité Syndical, Président du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône. Il est également Maire de Saint-Chamas et Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, délégué aux finances et au budget.



Didier KHELFA
Président du SMED13



Jules SUSINI
1^{er} Vice-Président



Pascal MONTECOT
2^e Vice-Président



Jacky GERARD
3^e Vice-Président



Michel LAN
4^e Vice-Président



Michel PERONNET
5^e Vice-Président



Christian BURLE
6^e Vice-Président



Francis DEMISSY
7^e Vice-Président



Christian AMIRATY
8^e Vice-Président



Louis VICO
9^e Vice-Président



Laurent SAUTECOEUR
10^e Vice-Président



Patrick GHIGONETTO
11^e Vice-Président

LE MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je ne pouvais écrire les premières lignes de présentation de ce Rapport d'activité 2019, sans vous rappeler ô combien je suis fier d'en être le nouveau Président du SMED13, et, avant tout, ô combien je suis conscient de l'honneur et du poids que représente le fait de succéder à mes illustres prédécesseurs Maurice MERENDOL, Jack SAUTEL et Christophe AMALRIC, tant la qualité de leur travail est remarquable.

Ce rapport en est la meilleure et plus fidèle illustration puisqu'il synthétise l'activité menée au cours de la précédente mandature. Il met tout particulièrement en lumière tant la mobilisation et le profond engagement des Élus que de l'équipe technique.

Vous pourrez ainsi constater que, si nos équipes continuent avec la même passion à assurer et développer leurs missions historiques, elles élargissent, chaque année un peu plus, leur champ d'intervention et d'expertise afin de répondre aux nouveaux enjeux que représente la transition énergétique.

L'année 2019 a, elle, été marquée par un changement d'exécutif avec l'élection de Christophe AMALRIC à la présidence du SMED13. Un changement réalisé dans un souci de continuité afin de maintenir le service public de l'énergie pour les collectivités adhérentes. Cette même année a également été le temps du débat, pendant lequel nous avons favorisé les échanges et l'information autour des enjeux stratégiques que sont ceux de la transition énergétique. Nous avons ainsi rouvert nombre de dossiers essentiels dans ce domaine : le très haut débit, le compteur communicant Linky, le plan de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, l'Énergie verte ainsi que le renouvellement du contrat de concession électricité. Nous avons enfin réussi avec la Métropole Aix-Marseille-Provence un accostage durable qui s'est traduit par la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance de notre syndicat.

La coopération, l'échange, la mutualisation, l'accompagnement et l'innovation, telles sont les valeurs que j'entends porter et transmettre au cours de mon mandat de président au service d'un développement durable de notre département.

Didier KHELFA

Président du SMED13

Maire de Saint-Chamas

Vice-Président de la Métropole AMP

LE TERRITOIRE DES CONCESSIONS

LE PARCOURS DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte d'Électrification du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) a été créé en 1994.

A l'origine, 84 communes des Bouches-du-Rhône ont adhéré au Syndicat adoptant ainsi le nouveau modèle de cahier des charges, valable pour une durée de trente ans. Depuis le 1^{er} juillet 1999, le SMED13 est autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité sur 118 communes, soit la totalité des communes des Bouches-du-Rhône à l'exception de la ville de Marseille.

En 2006, le Syndicat Mixte d'Électrification devient Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône en se dotant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz (AODG).

Il assure sur ces communes la Maîtrise d'Ouvrage de Travaux d'Intégration des Ouvrages de Distribution Publique d'Énergie Électrique dans l'Environnement (Article 8) et, sur 30 communes en Régime d'Électrification Rurale, la Maîtrise d'Ouvrage de Travaux de Premier Etablissement :

- Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- Autorité organisatrice pour les réseaux de chaleur et/ou de froid.

Jusqu'au 31 décembre 2017, les compétences AOD électricité, AOD gaz, et IRVE étaient exercées par le SMED13. Depuis le 1^{er} Janvier 2018, et conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et aux arrêtés préfectoraux du 29 décembre 2017, certaines compétences ont été transférées à la Métropole Aix-Marseille Provence.

La Métropole a désigné 29 représentants pour siéger au Comité syndical, soit autant que de représentants des communes membres du Syndicat hors Métropole.

LES MISSIONS DU SYNDICAT

Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité

La compétence est exercée sur l'intégralité du territoire de la concession, soit 118 communes. Suivant un mécanisme dit de « représentation-substitution », la Métropole est substituée, au sein du Syndicat, aux communes qui la composent.

Conformément au Cahier des charges de concession signé en 1994 avec le concessionnaire ENEDIS, le SMED13 continue d'assurer la Maîtrise d'ouvrage de travaux :

- Du renforcement et amélioration des réseaux électriques sur 30 communes en régime d'électrification rurale ;
- D'intégration dans l'environnement des ouvrages de distribution publique d'électricité sur le territoire des 118 communes de la concession.

Dans le cas de travaux coordonnés avec les deux compétences citées ci-avant, le SMED13 assure la Maîtrise d'ouvrage de travaux d'intégration des réseaux de communications électroniques et d'éclairage public.

L'achat énergie :

Le Syndicat est coordonnateur de groupement de commandes d'achat d'énergies, électricité et gaz.

Les diagnostics éclairage public :

Le Syndicat est l'accompagnateur des communes en matière d'audits de leur patrimoine d'éclairage public.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité :

Le SMED13 continue à percevoir, gérer et redistribuer aux communes qui en font la demande, ce produit fiscal dans les conditions pratiquées antérieurement à la prise de compétences par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Les infrastructures de distribution de gaz naturel pour véhicules (GNV) :

- Le Syndicat conseille et suit les communes pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de GNV.

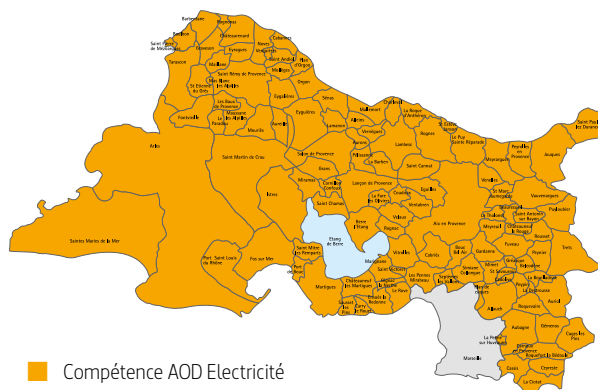
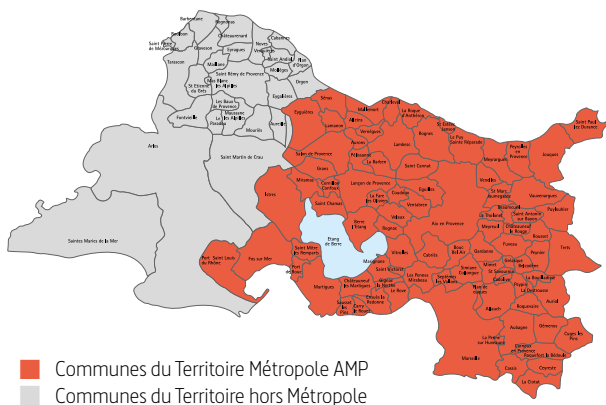
La compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz et de « création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » :

- Sur son territoire, la Métropole s'est retirée du Syndicat et exerce les compétences AOD Gaz et IRVE.
- Sur le territoire hors Métropole, le SMED13 continue à exercer ses missions.

L'EXERCICE DES COMPÉTENCES SUR LE TERRITOIRE DU SMED13

118 Communes adhérentes dont 89 représentées par la Métropole Aix-Marseille-Provence

Compétence électricité : 118 Communes Membres

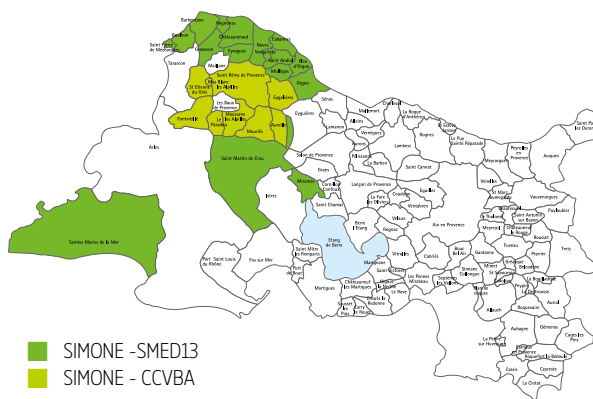
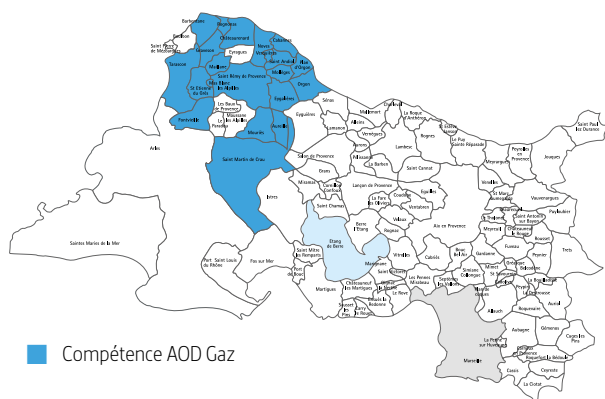


Compétences GAZ et IRVE

Les communes adhérentes de la Métropole sont retirées du SMED13 au bénéfice de cette dernière. Le Syndicat exerce ces deux compétences sur le territoire hors Métropole.

20 Communes adhérentes à la compétence gaz

15 Communes adhérentes à la compétence IRVE



AU FIL DES MOIS

JANVIER

11.01.2019

MIRAMAS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Avenant 04 Marché IRVE

31.01.2019

MIRAMAS

BUREAU SYNDICAL

- Actualisation de la demande de subvention REGION SUD PACA
- Aide à l'archivage CDG 13 2019
- Convention d'occupation précaire. Mise à disposition de bureaux à titre gracieux à l'UM13
- Renouvellement de l'adhésion à l'Observatoire Régionale Energie Climat (ORECA)

FÉVRIER

25.02.2020

MIRAMAS

COMITÉ SYNDICAL

- Rapport d'orientations budgétaires exercice 2019
- Compte Administratif exercice 2018 du budget principal et du budget IRVE
- Adoption du Règlement Intérieur

MARS

07.03.2019

MARSEILLE

COMMISSION GROUPEMENT DE COMMANDES
ACHAT ÉNERGIE ÉLECTRICITÉ

27.03.2019

MIRAMAS

REUNION GROUPEMENT DE COMMANDES
ACHAT ÉNERGIE

- Définition de la stratégie d'achat marché 2020-2023

AVRIL

12.04.2019

MIRAMAS

COMITÉ SYNDICAL

- Election du Président Christophe AMALRIC et des Membres du Bureau

JUIN

19.06.2019

MIRAMAS

COMMISSION DU GROUPEMENT DE COMMANDES
ACHAT ENERGIE

- Présentation DCE marché 2020-2023

26.06.2019

MIRAMAS

COMITÉ SYNDICAL

- Elections des CAO (Permanentés et Achat Energies), Approbation des règlements intérieurs des CAO, désignation des Membres du Conseil d'exploitation SIMONE et des délégués du SICTIAM
- Signature de la convention SMED13/Enedis/SFR FTTH pour l'utilisation d'appuis communs



JUILLET

02.07.2019

MIRAMAS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Avenant 05 Marché IRVE

04.07.2019

ALÈS

RENCONTRES INTERNATIONALES DES VÉHICULES
ÉCOLOGIQUES

AOÛT

01.08.2019

MIRAMAS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ACHAT ÉNERGIE

- Attribution Accord Cadre marché groupement achat d'énergie

21.08.2019

GRAVESON

INAUGURATION DE LA BORNE DU SMED13

"SIMONE" À GRAVESON

- Le Président Christophe AMALRIC et le Maire Michel PECOUT, ont inauguré la borne du SMED13 "SIMONE", réseau public de 30 bornes de recharge pour véhicules électriques déployé par le Syndicat.



30.08.2019

SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

INAUGURATION DU RESEAU SIMONE

- La borne du réseau SIMONE, propriété de la CCVBA a été officiellement mise en service par le Président de la CCVBA Hervé CHERUBINI et par le Président du SMED13 Christophe AMALRIC, en présence du Maire Jean MANGION et de Laurent GESLIN, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace communautaire à la CCVBA.

SEPTEMBRE

19.09.2019

MIRAMAS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Attribution des marchés Achat énergie et des Marchés Subséquents

20.09.2019

MIRAMAS

CONCESSION GAZ

- Présentation du CRAC année 2018 par GRDF (Compte-Rendu d'Activité de Concession)



01, 02 ET 03.09.2019

NICE ACROPOLIS

37^e CONGRÈS DE LA FNCCR

- Le congrès triennal de la FNCCR a réuni les représentants d'AOD.
- Le Président Christophe AMALRIC, Vice-Président de la FNCCR est intervenu sur le thème de la transition énergétique, le réseau et les grandes AODE.
- Signature du contrat entre le SMED13 et l'entreprise Deepki.



AU FIL DES MOIS

OCTOBRE

23.10.2019

MIRAMAS

COMMISSION DU GROUPEMENT D'ACHATS ÉNERGIE

- Présentation des résultats du marché 2020-2023

NOVEMBRE

05.11.2019

MIRAMAS

BUREAU SYNDICAL

- Attribution des crédits FACE 2019 - Travaux de renforcement et sécurisation du réseau électrique
- Consommation des crédits Article 8 année 2019

08.11.2019

MIRAMAS

REUNION D'INFORMATION FTTH

- Sous la direction de Michel LAN, Maire de la DESTROUSSE et Vice-Président du SMED13. Les opérateurs Orange Télécom et SFR FTTH ont conclu un accord visant à assurer un déploiement de la fibre optique sur le territoire du Syndicat. Cet accord, qui vise à rationaliser le déploiement des réseaux hors zones très denses, répond aux enjeux du plan France Très Haut Débit. Les opérateurs Orange Télécom et SFR FTTH ainsi que le concessionnaire Enedis ont exposé leurs propositions et ont pu répondre aux questions posées par les Maires.



14.11.2019

MIRAMAS

COMITÉ SYNDICAL

- Les points principaux de l'ordre du jour :
 - Point d'information sur les décisions prises par le Bureau syndical du 5 novembre 2019
 - Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires année 2020
 - Décision modificative numéro 1 du Budget Principal exercice 2019
 - Création d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe



27.11.2019

MARSEILLE EN PRÉFECTURE

Conférence départementale des Bouches-du-Rhône



DÉCEMBRE

3.12.2019

MIRAMAS

COMMISSION RÉPARTITION TRAVAUX
D'INTÉGRATION DES RÉSEAUX DANS
L'ENVIRONNEMENT



03.12.2019

RÉUNION D'INFORMATION

- Animée par Maître Ravetto sur les aspects juridiques du compteur Linky



12.12.2019

MIRAMAS

COMITÉ SYNDICAL

- Budget Primitif 2020



18.12.2019

SAINT-PIERRE DE MÉZOARGUES

INAUGURATION SIMONE

- En présence du Président du Syndicat et du Maire



30.12.2019

MIRAMAS

CONSEIL D'EXPLOITATION RÉGIE SIMONE

LE CONTRÔLE DES CONCESSIONS

I. "...Les autorités concédantes précitées assurent le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz. A cette fin, elles désignent un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution."

Article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Créé par l'article 17 de la loi du 10 février 2000 sur l'électricité et modifié par les articles 14, 26 et 33 de la loi du 3 janvier 2003 sur le gaz et l'électricité).

ÉLECTRICITÉ

Contrôle de la concession électrique :

Le SMED13 en tant qu'autorité concédante, veille à la bonne exécution du Service public de la distribution d'électricité et à la qualité de l'électricité distribuée par le concessionnaire ENEDIS en charge d'exploiter le réseau, propriété des communes.

En 2019, le contrôle a été réalisé sous forme d'un tableau de bord.

TCCFE

Depuis 2012, le SMED13 assure le recouvrement de la TCCFE pour le compte des communes de moins de 2 000 habitants puis, et depuis 2018, des communes supérieures qui le souhaitent.

Au total pour 2019, le Syndicat gère la taxe pour 60 communes des BOUCHES-DU-RHONE.

Le SMED13 est habilité à collecter, contrôler et reverser aux communes concernées le produit de la taxe, qui repose sur la consommation d'électricité à laquelle sont appliqués un tarif et un coefficient fixés par délibération du comité syndical à 8.5 pour l'ensemble des communes.

Sauf délibération contraire, ce coefficient restera identique pour les années à venir.

L'importance de cette mission s'est confirmée ces dernières années avec l'ouverture du marché de l'électricité, qui s'est traduite par une augmentation considérable du nombre de fournisseurs redevables de la taxe passant de 6 en 2011 à 41 en 2019.

GAZ

La mission de contrôle vise à vérifier et à garantir la bonne exécution du contrat de concession de la distribution publique de gaz.

Le contrôle de l'activité du concessionnaire se réalise selon trois axes :

- Le contrôle ponctuel annuel : le Cahier des charges prévoit que chaque année le concessionnaire présente à l'Autorité concédante, un Compte Rendu Annuel de Concession (CRAC). Ce document est la base du contrôle annuel. À partir de ce CRAC, le Syndicat procède à une analyse complémentaire sur la base d'éléments définis annuellement ;
- Le contrôle au quotidien : il est basé sur l'analyse du traitement des requêtes que peuvent transmettre au SMED13 les communes adhérentes ou les usagers ;
- Les enquêtes auprès des usagers : elles sont réalisées indépendamment de celles du délégataire. Elles abordent des points d'analyse que souhaite développer le SMED13. Elles permettent au Syndicat le Contrôle du Service public délégué dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Sur le département des Bouches-du-Rhône, hors territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 20 des 22 communes desservies en gaz naturel ont transféré leur compétence « Gaz » au SMED13. En 2019, la concession comptait 9 711 clients alimentés par 439,62 km de canalisation de gaz naturel.

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le SMED13 réalise différents types d'opérations pour à la fois, renforcer, sécuriser et dissimuler le réseau électrique basse et moyenne tension.

RENFORCEMENT ET SÉCURISATION DE RÉSEAUX

Les opérations de renforcement et de sécurisation de réseaux consistent à adapter le réseau de distribution d'électricité au développement des besoins des usagers et/ou à remettre en état.

Elles sont déterminées en fonction des plaintes des usagers, des contraintes de tension, d'intensité ou de transformation de puissance, ainsi que du type de réseaux ; les réseaux en fils nus étant plus sensibles aux aléas climatiques. Ces travaux concernent les communes en régime d'électrification rurale, soit 30 communes sur la concession SMED13.

DOTATIONS FINANCIÈRES 2019

FACE renforcement	565 000 €
FACE extension	141 000 €
FACE sécurisation fils nus	63 000 €
FACE sécurisation fils nus de faible section	37 000 €
FACE enfouissement	70 000 €

En 2019, 10 communes ont bénéficié des programmes travaux du SMED13 pour un montant total HT de travaux de 1 930 646 euros.

COMMUNE	DESIGNATION
AUREILLE	Renf. HT/BT "ST-ROCH" et "AUREILLE" par création poste 4UF- RD25b
EYGALIERES	Renf. HT/BT "DEVENSCON" Rempl. H61 "GRANDON" par PSSA - Chemin du Contrats
SAINT ANDIOL	Renf. BT "BONSEJOUR" - Chemin de Roquemartine - RD29
CHARLEVAL	Renf. BT "CHARLEVAL BPS" - Rue Saint Joseph
MAILLANE	Renf. HT/BT Rempl. H61 "JONCAS" et "CALOU" par 4UF- Draille des Rosses- RD5 Tranche 1
MAUSSANE LES ALPILLES	Renf. BT "WHIS" Chemin de St-Roman - RD5 de Mouries
MEYRARGUES	Renf. HT/BT "GARE" Rempl. RS "3GARES" par PSSA - Quartier la Grange-RN96
LE PARADOU	Renf. HT/BT "LOCHE" Rempl. H6 "BRUNELLIS" par PSSA - Route de Brunelly - RD78E Tranche 1
VERQUIERES	Renf. BT "PAILLET - Route de Mollèges - RD74 Tranche 1 (S)
VERQUIERES	Renf. BT "PAILLET - Route de Mollèges - RD74 Tranche 2 (S')



EXEMPLES DE RÉALISATIONS



AVANT : ROGNONAS - Avenue Général de Gaulle



APRÈS : ROGNONAS - Avenue Général de Gaulle



AVANT : JOUQUES - Treille



APRÈS : JOUQUES - Treille

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

DISSIMULATION DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Ces opérations consistent à enfouir ou mettre en technique discrète sur façade le réseau de distribution publique l'électricité.

Ces travaux peuvent être coordonnés avec l'enfouissement des réseaux de communications électroniques (convention de partenariat avec l'opérateur Orange) et des réseaux d'éclairage public.

Ces travaux sont financés par :

- L'Article 8 du cahier des charges de concession, soit une enveloppe annuelle de 1 000 000 € mise à disposition par le concessionnaire ENEDIS, représentant 40 % de l'opération plafonnée ;
- Le dispositif d'aides aux communes du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône qui réserve 450 000 € par an, soit 20 % d'aide plafonnée.

COMMUNE	DESIGNATION
ALLAUCH	Chemins des Rascous et Castellanon
ALLEINS	Enfouissement BTS poste SAINTE ANNE Avenue Jean Moulin
AURIOL	Avenue Ravel Timothée
CABANNES	Enfouissement BT rue des Bourgades
CORNILLON-CONFOUX	Pont de Rhaid (Tr 1)
LA DESTROUSSE	Impasse du Revers du Jas (Tr 1)
EGUILLES	Rue d'Aix (Tr 1 : Traverse de la Croix)
EYRAGUES	Avenue Gabriel Peri (Tr 1)
FONTVIEILLE	Corniche des Blocs
GRANS	Montée de la Glacière (Tr 2)
LANCON-PROVENCE	Place de la République (Tr 2) et rue Kléber
MARIGNANE	Avenue Lacanau Phase 2 (tr 1 : entre le rond-point allée des Oliviers et la Montée du Serolet)
MOURIES	Avenue Alphonse Daudet (Tr 1)
LE PARADOU	Avenue Vallée des Baux (Tr 2) [poste "MEINDREY - PARADOU"]
PENNES-MIRABEAU	Chemin des Petits Cadeneaux - Traverse des Ecoles
PEYNIER	Avenues de la Garenne et de la Badarusse, Av St Eloi, Rue des Bergers, Rue Longue et Rue des Ecoles
LA ROQUE-D'ANTHERON	Rue du bois Joli, Avenue de la Libération et Rue de la Ribassière (poste LES ADRECHS)
SAINT-CHAMAS	Rue Marceau Gautier, Avenue des 53
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	RD 99A - Avenue de la libération et Avenue André et Denis Pélissier (Tr 1)
SENAS	Chemin de la Marianne et Vieille route d'Orgon
VENTABREN	Chemin des Rougières

FIBRE OPTIQUE ET APPUIS COMMUNS

Le SMED13, autorité concédante pour les communes propriétaires des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, autorise des opérateurs à installer des caméras de vidéo-protection, ainsi que des réseaux de communications électroniques, en fibre optique sur les supports de lignes aériennes basse et moyenne tension.

L'utilisation des supports de réseau de distribution d'énergie électrique permet de réduire le coût des projets, notamment en périphérie des centres villes, ou de prolonger un projet enfoui sur une première partie de linéaire.

DIAGNOSTICS ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ÉTUDE DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Le Syndicat met à disposition des membres adhérents des moyens et un soutien technique dans le domaine de l'éclairage public et des économies d'énergie.

Le poste éclairage public représente en moyenne **18 à 20% de la facture énergétique** des communes et près de **45% de leur facture d'électricité**.

À travers la démarche exemplaire « Consommer juste pour un éclairage public durable », et avec l'appui de l'ADEME et du CEREMA, le Syndicat a réalisé une charte éclairage public, ainsi que différentes manifestations et visites sur sites.

Entre 2015 et 2018, le patrimoine Eclairage public de 69 communes des Bouches-du-Rhône a été audité soit près de 60 % des communes membres et plus de 120 000 points lumineux.

Ces diagnostics financés à hauteur de 70% ou 80% par l'ADEME/Région, le FEDER et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, comprennent :

Un relevé cartographique et géoréférencé exhaustif :

- De chaque point lumineux (localisation et coordonnées géographiques, dénomination, type, marque, modèle, état du luminaire, nature et état du support, nature des appareillages d'alimentation, de la source lumineuse, puissance) ;
- De chaque armoire de commande (localisation et coordonnées géographiques, dénomination et référence, descriptif des équipements, valeurs des mesures, non-conformité identifiée, ...) ;
- Des réseaux d'alimentation (linéaire et nature des réseaux, armoire de rattachement, la section du câble et son matériau, le départ, sa puissance).

Un inventaire technique et financier comprenant :

- Les contrôles de conformité des armoires de commande ;
- Les mesures d'éclairement en continu par GPS ;
- Le schéma directeur des éclairages : définition des objectifs photométriques de la commune par une hiérarchisation de ces niveaux sur l'ensemble des voies et espaces publics ;
- L'analyse qualitative de l'impact de la pollution lumineuse sur le parc existant ;
- L'analyse des relevés de facturation et des tarifications souscrites par la commune afin de cibler les pistes d'économies d'exploitation et de fonctionnement à réaliser.

Un schéma directeur de rénovation :

- Condense l'ensemble des opérations types (ex : remplacement d'une lampe « ballon fluo », remplacement d'un luminaire type « boule », adaptation de la puissance aux objectifs photométriques) et leurs applications quantitatives ainsi que les rues concernées dans un tableau de synthèse, mentionnant également les coûts unitaires et globaux pour ces opérations ainsi que le potentiel global d'économies d'énergie qui en découle ;
- Avec la possibilité de réaliser la formalisation d'un dossier de consultation des entreprises pour un « Marché Public à Performance Énergétique » (MPPE).

En 2019, pour donner suite à cette action de connaissance des patrimoines d'éclairage public, de détermination des rénovations à engager et de la diminution énergétique engendrée, le SMED13, avec l'appui du CEREMA Méditerranée et du bureau d'études DARK SKY LAB, réalise, sur le territoire des Bouches du Rhône, une cartographie des effets de la lumière artificielle sur le ciel nocturne.

Cette cartographie combine les données terrain (géoréférencement) et la modélisation cartographique des diagnostics éclairage public avec une projection des rénovations préconisées et une superposition des espaces protégés (zones Natura 2000, Parcs naturels...).

L'action du SMED13 est croisée et complémentaire des actions menées par les Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux intégrés au territoire des Bouches-du-Rhône pour la protection du ciel nocturne notamment autour de certains observatoires, la restauration de la biodiversité, la sensibilisation des populations à ces enjeux (manifestation : « jour de la nuit »).

Les résultats obtenus pourront servir à l'élaboration de trames nocturnes et, plus généralement, pourront être inclus dans les projets de planification Climat - air - énergie.

Ils contribueront également à l'optimisation de l'éclairage public, à la réduction des charges financières qui lui sont liées, et à la lutte contre la pollution lumineuse.

L'ACHAT D'ÉNERGIE

L'ACHAT D'ÉNERGIE

Depuis 2014, le groupement d'achat d'énergie du SMED13 rassemble grand nombre de collectivité du département des Bouches-du-Rhône. Ce groupement été créé pour pallier à la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel.

En effet, la fin progressive des Tarifs Réglementés de Vente initiée en 2014 qui s'est poursuivie avec La Loi climat énergie, adoptée en septembre 2019 par l'Assemblée nationale et le Sénat et publiée au Journal Officiel le 9 novembre 2019 impose, par ailleurs, la suppression des TRV d'électricité au 1^{er} janvier 2021, pour les contrats d'une puissance inférieure à 36 kVA souscrits par les consommateurs non-domestiques employant au moins 10 salariés et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels est inférieur à 2 millions d'euros. Les TRV de gaz naturel sont supprimés, quant à eux, au 1^{er} décembre 2020 pour les consommateurs non-domestiques.

Le SMED13 devra donc prendre certaines dispositions et prévoir la possibilité d'intégrer les PDL concernés par cette disparition tarifaire dans le futur marché.

Aussi, dans le prolongement des marchés en cours, ayant pour échéance le 31/12/2019, aussi bien pour l'électricité que pour le gaz naturel, le SMED13 a entrepris le renouvellement des consultations.

Pour ce faire, à la fin du 1^{er} trimestre 2019, les services du SMED13 ont lancé une nouvelle phase d'adhésion auprès des collectivités non adhérentes. Le Groupement de Commandes a donc accueilli de nouveaux membres tels que la commune de Carry le Rouet, Cuges les Pins, Les Saintes Maries de la Mer, Arles (pour l'intégration de leurs contrats d'une puissance inférieure à 36 kVA) ainsi que la Régie des Eaux du Pays d'Aix (pour l'eau et l'assainissement).

Le groupement compte pour cette nouvelle consultation 151 membres pour l'électricité et 63 pour le gaz naturel.

LE MARCHÉ D'ÉNERGIE

Pour cette nouvelle consultation lancée en 2019, le SMED13 a réuni les 2 énergies dans le même marché.

Celui-ci est donc composé de 3 lots :

- Lot 1 : Electricité - PDL dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA (C5)
- Lot 2 : Electricité - PDL dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA (C2, C3 et C4)
- Lot 3 : Gaz Naturel – Tous les PCE sans distinction de formule tarifaire
- Ce futur marché portera sur une fourniture des contrats d'énergie à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 3 ans.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 19 septembre 2019, a publié les résultats suivants :

Pour la fourniture d'électricité, les marchés ont été attribués aux fournisseurs suivants :

- Lot 1 : PLUM ENTREPRISES & COLLECTIVITES : environs 10 000 contrats pour un volume de 96 GWh et une dépense de 15 M€/an.
- Lot 2 : TOTAL DIRECT ENERGIE : environs 1 300 contrats pour un volume de 113 GWh et une dépense de 18 M€/an.

Pour la fourniture de gaz naturel, le marché a été attribué à :

- Lot 3 : GAZ DE BORDEAUX : 578 contrats pour un volume total de 81 GWh et une dépense de 4,6 M€/an.

STRATÉGIE D'ACHAT

Pour ce nouveau marché, et exclusivement pour les lots 1 et 2, le SMED13 a mis en place des nouvelles modalités d'achat qui nécessitent un suivi permanent et rigoureux de l'évolution des marchés de l'électricité.

Ainsi, en fonction de l'évolution des coûts de l'énergie, c'est le SMED13 qui décidera à quel prix acheter l'électricité, par le biais de mandat de prises de position transmis aux 2 fournisseurs.

L'objectif étant de faire bénéficier les collectivités membres d'un prix de fourniture le plus réduit et avantageux possible.

Ces prises de positions peuvent également, dans certain cas et sous certaines conditions, être complétées par des opérations de revente d'électricité sur le marché permettant ainsi aux membres de bénéficier d'une remise sur les prix unitaires de fourniture.

ACHAT D'ÉNERGIE « ENJEUX ÉNERGETIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Le Syndicat, acteur de la transition énergétique, met à disposition des outils de suivi de consommations énergétiques et propose son savoir-faire et son expertise dans l'optimisation des contrats des membres du groupement.

Les 3 fournisseurs titulaires du marché offrent la possibilité aux membres du Groupement d'opter d'une part, pour les lots 1 et 2 à une énergie verte, et d'autre part, pour le lot 3 au BioMéthane pour les membres équipés de stations GNv.

MOBILITÉ PROPRE

EN 2019

Le réseau SIMONE est constitué de deux opérateurs :

- Le SMED13 pour 20 bornes sur 17 communes du département ;
- La Communauté de Communes de la Vallée des Baux Alpilles (CCVBA) pour 12 bornes sur 9 communes de son territoire.

Au total, 32 bornes ont été installées ; ce qui représente 64 points de charges (une borne est composée de 2 points de charge).

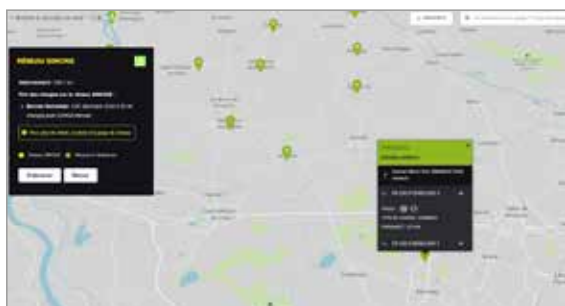
UNE VISIBILITÉ SUR LE WEB - DANS LES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LE TERRAIN

Une accessibilité pour tous les usagers via plusieurs canaux :

- Application mobile téléchargeable sur Play Store ou Apple Store :
Inutile de s'inscrire au service Alizé
- Site Internet :
<https://alizecharge.com/fr/partenaires/simone/>
- Page Facebook en recherchant l'utilisateur :
« simonesmed13 »

Simone - Alizé Charge :

<https://alizecharge.com/fr/partenaires/simone/>



Réseaux sociaux : facebook : [simonesmed13](https://www.facebook.com/simonesmed13)



Des supports de communication mis à disposition des communes tels que : dossier de presse, communiqué, photos, et surtout une plaquette informative de la borne à diffuser gratuitement aux usagers.



Une identité visuelle commune aux deux opérateurs et une signalétique adaptée.



LA RÉGIE SIMONE

Le Conseil d'Exploitation est composé comme suit :

- Président : Christophe AMALRIC
- Vice-Président : Jules SUSINI
- Membre : Michel PERONNET
- Directeur : François CAPON

En 2019, Les membres du conseil d'exploitation se sont réunis une fois le 30 décembre à MIRAMAS.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des résultats d'exploitation 2019
- Budget primitif 2020
- Perspectives de développement 2020

IRVE13

Un réseau départemental d'Infrastructures public de Recharge pour Véhicules Electriques

Lancé en 2016 le groupement de commandes pour la fourniture, l'installation la supervision et l'exploitation maintenance d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques qui regroupait à l'origine deux collectivités le SMED13 et la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) avait été mise en place pour permettre une uniformisation des options techniques retenues par les différents opérateurs publics du département, offrir une continuité de service et bénéficier d'un niveau d'interopérabilité satisfaisant.

En 2018 avec la mise en œuvre de la loi MAPTAM la Métropole d'Aix-Marseille-Provence c'est substituée au SMED13 sur les communes de son territoire. Le schéma initial s'en est vu modifié de façon significative puisque les besoins des adhérents, passés au nombre de trois, ont été doublés.

Aussi, et pour minimiser les impacts de ce transfert de compétence, le SMED13 a de plus apporté son soutien technique à la Métropole, par la mise à disposition deux agents du Syndicat pour réaliser le déploiement de ces infrastructures également sur son territoire, favorisant ainsi le développement de l'électromobilité dans le département.

LES INSTANCES

LE COMITÉ SYNDICAL

Jusqu'au 31 décembre 2017, les compétences AOD électricité, AOD gaz, et IRVE étaient gérées par le SMED13. Chaque commune-membre était représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Comité syndical.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, et conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et aux arrêtés préfectoraux du 29 décembre 2017 certaines compétences en matière d'énergie sont transférées à la Métropole Aix-Marseille-Provence. En 2019, la Métropole a désigné en lieu et place des représentants des 89 communes concernées 29 délégués, soit autant que les représentants des communes-membres du Syndicat hors Métropole.

Lors du Comité syndical du 12 avril 2019, un nouveau Comité syndical a été installé élisant le Président et les Membres du Bureau.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2018

LES 29 REPRÉSENTANTS DES 89 COMMUNES DE LA MÉTROPÔLE (AMPM)

- Béatrice ALIPHAT
- Martial ALVAREZ
- Christophe AMALRIC
- Christian AMIRATY
- Guy BARRET
- Christian BURLE
- Gérard CHENOZ
- Jean-David CIOT
- Auguste COLOMB
- Christian DELAVET
- Daniel GAGNON
- Danièle GARCIA
- Gérard GAZAY
- Jacky GERARD
- Patrick GHIGONETTO
- Roland GIBERTI
- Michelle GRAZIANO
- Didier KHELFA
- Michel LAN
- Richard MALLIE
- Jean MONTAGNAC
- Pascal MONTECOT
- Michel PERONNET
- Henri PONS
- Carine ROGER
- Georges ROSSO
- Monique SLISSA
- Jules SUSINI
- Frédéric VIGOUROUX

LES REPRÉSENTANTS DES 29 COMMUNES HORS MÉTROPÔLE, TITULAIRES ET SUPPLÉANTS :

- ARLES : Pierre VETILLART, Alain DERVIEUX
- AUREILLE : Jean MULMET, Régis GATTI
- BARBENTANE : André BOURGES, Gabriel CHAUVET
- LES BAUX DE PROVENCE : Christian BONNAUD, Jean-Benoît HUGUES
- BOULBON : Bernard DUPONT, Christophe SAINT-MICHEL
- CABANNES : Christian CHASSON, Daniel TANGHERONI
- CHATEAURENARD : Michel BESSON, Guy ALLIER
- EYGALIERES : René FONTES, Lucien FAUQUE
- EYRAGUES : Marc TROUSSEL, Rémy GOLFETTO
- FONTVIEILLE : Laurent SAUTECOEUR, Gérard MARTIN
- GRAVESON : Louis VICO, Jean-Paul LAUGIER
- MAILLANE : René MOUCADEL, Rémy SEISSON
- MAS BLANC DES ALPILLES : Laurent GESLIN, Jean-Louis VILLERMY
- MAUSSANE LES ALPILLES : Jack SAUTEL, Alexandre WAJS
- MOLLEGES : Maurice BRES, Patrick MARCON
- MOURIES : Richard FREZE, Franck LIBERATO
- NOVES : Jean-Pierre GINOUX, André GENIN
- ORGON : Jean Pierre GRANIER, Jean-Pierre GACHE
- LE PARADOU : Jean-Denis SANTIN, Jean-Marie THOUVENOT
- PLAN D'ORGON : Michel MARINARI, Christian RICHARD
- ROGNONAS : Marc LAMBERT, Yves PICARDA
- SAINT ANDIOL : Richard AJOU, Jean-Jacques DUCLOS
- SAINT ETIENNE DU GRES : Augustin TEYSSIER, Edgard MARECHAL
- SAINT MARTIN DE CRAU : Daniel PETITJEAN, Rémy JACQUOT
- SAINT PIERRE DE MEZOARGUES : Jacky PICQUET, Jean BRUN
- SAINT REMY DE PROVENCE : Michel BLANC, Stéphane GUIGNARD
- LES SAINTES MARIES DE LA MER : Françoise FAVIER, Stéphane BEDOT
- TARASCON : Francis DEMISSY, Corinne MASSIASSE
- VERQUIERES : Aimé BONNAUD, Jean-Paul VAN LOO

LES INSTANCES INSTALLÉES LE 12 AVRIL 2019



LE PRÉSIDENT

Christophe AMALRIC, Maire de LA BARBEN, a succédé à Jack SAUTEL, il a été élu par le Comité syndical, le 12 avril 2019.

Christophe AMALRIC
Président du SMED13

LE BUREAU



Jules SUSINI
1^{er} Vice-Président Délégué
aux Concessions
et à l'Achat d'Énergie



Jacky GERARD
2^e Vice-Président
Rapporteur du Budget



Michel LAN
3^e Vice-Président
Délégué aux programmes
de travaux



Michel PERONNET
4^e Vice-Président
Délégué à la mobilité



Béatrice ALIPHAT
5^e Vice-Présidente
Déléguée aux relations
institutionnelles



Michelle GRAZIANO
6^e Vice-Présidente
Déléguée à la
communication



Pierre VETILLART
7^e Vice-Président
Délégué à l'éclairage
public



Francis DEMISSY
8^e Vice-Président
Délégué aux SMART
GRIDS



Christian BURLE
9^e Vice-Président
Délégué aux énergies
renouvelables

LE COMITÉ EST COMPOSÉ DE 58 DÉLÉGUÉS

29 représentants des 89 communes de la METROPÔLE AMP au sein de 3 collèges

COLLÈGE DE L'EXÉCUTIF MÉTROPOLITAIN
QUI COMPREND 4 DÉLÉGUÉS
PORTANT 8 VOIX CHACUN

COLLÈGE DE LA PROXIMITÉ MÉTROPOLITAIN,
COMPOSÉ D'ÉLUS RÉPRESENTATIFS DE
L'EXERCICE DES FONCTIONS DE PROXIMITÉ
À L'ÉCHELON COMMUNAL,
QUI COMPREND 21 DÉLÉGUÉS
PORTANT 1 VOIX CHACUN

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES
REPRÉSENTANTES DE LA METROPÔLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE
QUI COMPREND 4 DÉLÉGUÉS
PORTANT 1 VOIX CHACUN

29 représentants des 29 communes non membres hors METROPÔLE AMP au sein d'un collège, portant chacun 1 voix

COLLÈGE DES COMMUNES HORS TERRITOIRE
MÉTROPOLITAIN REPRÉSENTANT LES
29 COMMUNES NON MEMBRES DE LA
METROPÔLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE,
PORTANT 1 VOIX CHACUN

LES SERVICES

LES SERVICES

En 2019, l'équipe du SMED13 est composée de 19 agents dont 10 femmes et 9 hommes. La moyenne d'âge est de 47 ans. Le plus jeune a 26 ans et le plus âgé 63 ans.

Cette année a été marquée par plusieurs mouvements de personnel :

- Le départ à la retraite de Louis MARANO, qui occupait le poste de technicien Travaux au service concession électricité au 01/01/2019.
- La mutation de Priscilla BARRAS qui occupait le poste de gestionnaire des ressources humaines au 01/11/2019.

Le recrutement de trois nouveaux agents :

- Jennifer PUGET : en qualité de gestionnaire de l'achat d'énergie à compter du 01/03/2019.
- Anne-Karine BUYLE : en qualité d'agent polyvalent pour le service administration générale à compter du 15/11/2019.
- Renaud BOUSQUET : en qualité de technicien Travaux au sein du service Concession Electricité à compter du 17/06/2019.

La mise à disposition de deux agents à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :

- Alexandre APPARICIO à hauteur de 80% de son temps de travail jusqu'au 01/07/2020 pour exercer les fonctions de responsable de gestion des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE).
- Antoine PALMINO à hauteur de 80% de son temps de travail jusqu'au 01/07/2020 pour exercer les fonctions de gestionnaire des IRVE en charge des relations aux communes.

La répartition

- 16 agents sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale et 3 sont contractuels.
- 3 agents en catégorie A, 6 en catégorie B et 10 agents en catégorie C.
- 1 agent à temps partiel.

Les agents sont répartis de la manière suivante :

- La Direction : 3 agents
- Le Service Concession Gaz : 1 agent
- Le Service Mobilité Propre : 1 agent
- Le Service Concession Electricité : 7 agents
- Le Service Administration Générale : 3 agents
- L'Accueil : 1 agent
- Le Service Achat Energie : 1 agent
- Le Service Assemblée : 1 agent
- Le Service Marché : 1 agent

L'absentéisme

En 2019, on dénombre 101 jours d'absences liés à la maladie.

La formation

- En 2019, la formation dispensée aux agents s'élève à 5 027,76 € en plus de la cotisation CNFPT obligatoire
- Elles ont été dispensées par le centre national de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou par des organismes habilités, ARPE, Berger Levraut, CFTP Emile PICO, SICTIAM et 2SI.

Au total, on compte 8 jours de formation payante pour 19 agents dont 5 jours consacrés à la gestion des collectivités territoriales, 2 jours consacrés à la formation technique et 1 jour aux marchés publics.

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2019

N° D'ORDRE	INTITULÉ
COMITÉ SYNDICAL	31/01/2019
2019-01	Actualisation de la demande de subvention RÉGION SUD PACA
2019-02	Aide à l'archivage cdg13 2019
2019-03	Convention occupation précaire mise à disposition de bureaux à titre gracieux UM13
2019-04	Renouvellement adhésion à l'observatoire Régionale Energie Climat (ORECA)
COMITÉ SYNDICAL	25/02/2019
2019-05	Création d'un poste de technicien
2019-06	Adhésion à l'association Française de l'Eclairage
2019-07	Demande de renouvellement crédit relais pour deux ans
2019-08	Rapport d'orientation budgétaire exercice 2019
2019-09	Budget Principal - Compte de Gestion exercice 2018
COMITÉ SYNDICAL	12/04/2019
2019-10	Budget Principal Compte Administratif exercice 2018
2019-11	Budget Principal - Affectation des résultats exercice 2018
2019-12	Budget Principal - Budget Primitif 2019
2019-13	Cotisations des membres adhérents 2019
2019-14	Budget Principal - Constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnelles
2019-15	Budget Principal - Durée amortissement des biens
2019-16	Amortissement d'un fonds de concours 2017
2019-17	Budget Principal - Registre d'inventaire sorti de l'actif exercice 2018
2019-18	Renouvellement ligne de trésorerie
2019-19	Complément à la délibération 2019-07 Crédit Relais A29180RT
2019-20	Budget annexe IRVE - Durée d'amortissement des biens
2019-21	Budget annexe IRVE - Compte de Gestion exercice 2018
2019-22	Budget annexe IRVE - Compte Administratif exercice 2018
2019-23	Budget annexe IRVE - Affectation des résultats exercice 2018
2019-24	Budget annexe IRVE - Budget Primitif 2019
2019-25	Budget annexe IRVE - Modalité de règlement Borne Prélèvement SEPA
2019-26	Élection du Président
2019-27	Détermination du nombre de Membres du Bureau
2019-28	Élection des Vices-Présidents
2019-29	Délégation de pouvoirs au Bureau
2019-30	Délégation de pouvoirs au Président
2019-31	Indemnités de fonction au Président
2019-32	Adoption du Règlement intérieur
COMITÉ SYNDICAL	26/06/2019
2019-33	Réalisation d'un audit auprès du CDG13
2019-34	Élection de la CAO Permanente
2019-35	Élection d'une CAO Achat Énergies
2019-36	Approbation du règlement intérieur des CAO
2019-37	Désignation des Membres du Conseil d'Exploitation SIMONE
2019-38	Désignation des délégués du SITCIAM
2019-39	Modification du tableau des effectifs du SMED13
2019-40	Demande de subventions auprès du CD13 Valorisation des diagnostics EP et cartographie des pollutions lumineuses
2019-41	Convention SMED13/Enedis/SFR FTTH pour l'utilisation d'appuis communs

LE PATRIMOINE DU SMED13

ÉLÉMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ	2019	2018
Valeur nette du patrimoine concédé électricité (en K€)	846 443	824 974
Redevance R1 (fonctionnement) électricité (en €)	588 032	574 180
Redevance R2 (investissement) électricité (en €)	751 311	1 013 408

CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ	2019	2018
Réseau BT souterrain (en m)	6 618 389	6 384 525
Réseau BT aérien (en m)	6 560 912	6 600 998
Total réseau BT (en m)	13 179 301	12 985 523
Taux d'enfouissement BT (en %)	50,2	49,2
Réseau HTA souterrain (en m)	5 643 030	5 446 132
Réseau HTA aérien (en m)	2 374 490	2 461 473
total réseau HTA (en m)	8 017 520	7 907 604
Taux d'enfouissement HTA (en %)	70,4	68,9
Poste de transformation HTA/BT	11 086	10 904

CLIENTS DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ	2019	2018
Nombre de clients électricité	671 977	663 668
Dont offre de marché		
Energie acheminée (en kWh)	7 063 227 255	7 122 093 501
Recette d'acheminement (en €)	2 73 572 961	273 217 934

QUALITÉ ET SECURITE ÉLECTRICITÉ	2019	2018
Durée moyenne (en min) de coupure par client BT hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	75,6	92

ÉLÉMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION GAZ	2019	2018
Redevance R1 (fonctionnement) gaz	71 968 €	69 378 €

CARACTÉRISTIQUES DE LA CONCESSION GAZ	2019	2018
Nombre de commune	20	20
Longueur réseau BP	7 021	7 317
Longueur réseau MP	432 614	428 135
Total longueur réseau gaz	439 635	435 452
Dont Polyéthylène (PE)	346 837	343 829
Dont Acier	91 584	90 409
Dont Autres	1 214	1 214
Postes de distribution	30	30

CLIENTS DE LA CONCESSION GAZ	2019	2018
Nombre de clients gaz naturel	9 711	9 723
Energie acheminée en kWh	339 875	343 820

QUALITÉ ET SECURITE GAZ	2019	2018
Nombre d'incidents sur réseau gaz naturel	496	115
Clients coupés suite à incident	689	134

BUDGET PRINCIPAL

LE FINANCEMENT EN CHIFFRE

En recette de fonctionnement

10 821 504.18 €

de recette réelle de fonctionnement

397 587.90 €

de participation des communes
à la maîtrise d'œuvre

Dont

203 879.60 €

de participation d'électricité Art.8

Dont

124 866.85 €

de participation d'électricité Facé

Dont

51 115.39 €

de participation de téléphonie Art.8

Dont

17 726.06 €

de participation de téléphonie Facé

115 843.00 €

cotisations des communes

75 882.40 €

participation diagnostic
de l'éclairage public

1 411 311.92 €

redevance de concession électricité
(R1+R2)

Dont

588 032.00 €

redevance de concession électricité (R1)

Dont

751 311.00 €

redevance de concession électricité (R2)

71 968.92 €

redevance de concession gaz

8 750 420.32 €

de la TCCFE

En recette d'investissement

276 422.10 €

subventions du FACE

1 009 250.27 €

recupération T.V.A. sur les travaux
d'électrification

883 128.64 €

participations ENEDIS article 8

3 026 349.01 €

participations des communes
aux travaux

554 390.00 €

participations C.D. aux travaux

Dont

279 249.00 €

participations C.G. aux travaux
d'électrifications Art. 8

Dont

275 141.00 €

participations C.G. aux travaux de téléphonie

En dépense de fonctionnement

8 067 163,64 €

de dépense réelle de fonctionnement

457 369,27 €

de charges à caractère général

964 710,00 €

de charges de personnel

6 576 966,76 €

d'atténuation de produits
auquel il faut rajouter

1 382 629,82 €

de rattachement

37 709,64 €

de charges financières

En dépense d'investissement

5 324 791.52 €

travaux sur le réseau d'électricité

Dont

3 379 025.40 €

travaux sur le réseau d'électricité Art.8

Dont

1 945 766.12 €

travaux sur le réseau d'électricité Facé

921 967.02 €

travaux sur ligne téléphonique

Dont

731 254.27 €

travaux sur le réseau de téléphonie en Art. 8

Dont

190 712.75 €

travaux sur le réseau de téléphonie en Facé

BILAN FINANCIER

Le Compte Administratif 2019

Le Compte Administratif établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du Syndicat sur un exercice comptable.

En investissement en € :

DÉPENSES RÉALISÉES	RECETTES RÉALISÉES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE : DÉFICIT	REPORT DU 001 : DÉFICIT	RÉSULTAT CUMULÉ DU 001 : DÉFICIT	R.A.R. DÉPENSES	R.A.R. RECETTES	RÉSULTAT DES R.A.R. : EXCÉDENT	RÉSULTAT DE CLÔTURE : EXCÉDENT
8 778 418.27	8 325 830.22	452 588.05	816 737.80	1 269 325.85	1 677 595.53	3 094 963.07	1 417 367.54	148 041.69

En fonctionnement en € :

DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	REPORT DU 002 : EXCÉDENT	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXCÉDENT
9 827 831.04	11 032 229.18	1 204 398.14	1 162 618.12	2 367 016.26
Résultat net de l'exercice 2018 (sans les R.A.R.) : excédent de 345 880.32 €				

Recettes de fonctionnement en €

LIBELLÉ	
Atténuations de charges (remboursement salaires + divers)	23 851.84
Redevances	1 488 911.92
dont Redevances R1 GrDF	71 968.92
dont Redevances R1 ENEDIS	588 032.00
dont Redevances R2 ENEDIS	751 311.00
TCCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité)	8 750 420.32
Dotations, subventions et participations	590 178.63
dont Participations communes	
dont Cotisations	115 843.00
dont Participation à la maîtrise d'œuvre travaux	397 587.90
dont Participations Diagnostics éclairage public	75882.40
Autres produits exceptionnels	45 035.98
Opérations d'ordre	133 125.00
Total recettes	11 032 229.18

Recettes d'investissement en €

LIBELLÉ	
FCTVA	2 840.49
Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00
Subventions d'équipement de l'Etat	0.00
Subventions d'investissements	4 740 289.75
dont F A C E	276 422.10
dont Participation des communes	3 026 349.01
dont Participation ENEDIS	883 128.64
dont Département	554 390.00
dont Région	0,00
Emprunts	1 300 000.00
TVA des travaux	1 009 250.27
Opérations d'ordre	264 199.44
Opérations patrimoniales	1 009 250.27
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 325 830.22
Restes à Réaliser	3 094 963.07
TOTAL	11 420 793.29

Les redevances électricité et gaz

Redevance R1. Redevance due par ENEDIS au Syndicat, destinée à financer des dépenses de structure supportées par le SMED13 pour l'accomplissement de ses missions (contrôle de concession, fonctionnement des services...). Elle est fonction de la longueur du réseau concédé et de l'importance de la population desservie.

Redevance R1 concession GAZ : Redevance due par GRDF destinée au fonctionnement du SMED13 pour sa compétence GAZ.

Redevance R2. Redevance due par ENEDIS au Syndicat. Son montant est proportionnel aux investissements réalisés par le SMED13, et à ceux consentis par les communes en matière d'éclairage public.

Les ressources provenant des collectivités membres

Les cotisations des communes : composées d'une part forfaitaire de 200 € plus une part variable fixée à 0,08 € par habitants.

Cotisation des communes = 115 843,00 €.

La participation à la maîtrise d'œuvre = 397 587.90 €.

5 % des travaux en électrification rurale, 7 % en article 8.

La Taxe sur la consommation finale d'électricité

Depuis 2012 le SMED13 perçoit la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité en lieu et place des 21 communes du département comptant moins de 2000 habitants.

Par délibération du 01 juin 2015 le Comité syndical a décidé :

- De fixer à 8,50% le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3 ;
- De reverser 99,5% du produit de la taxe perçue par le SMED13 aux mêmes collectivités.

LE BUDGET ANNEXE DES IRVE

Le Compte Administratif 2019

Le Compte Administratif établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du Syndicat sur un exercice comptable.

En investissement en € :

DÉPENSES RÉALISÉES	RECETTES RÉALISÉES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	REPORT DU 001 : EXCÉDENT	RÉSULTAT CUMULÉ DU 001 : EXCÉDENT	R.A.R. DÉPENSES	R.A.R. RECETTES	RÉSULTAT DES R.A.R. : DÉFICIT	RÉSULTAT DE CLÔTURE : EXCÉDENT
177 500.91	194 193.21	16 692.30	31 456.61	48 148.91	16 816.91	0.00	16 816.91	31 332.00

En fonctionnement en € :

DÉPENSES RÉALISÉES	RECETTES RÉALISÉES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE : DÉFICIT	REPORT DU 002 : EXCÉDENT	RÉSULTAT DE CLÔTURE : DÉFICIT
48 088.84	29 974.24	18 114.60	5 894.91	12 219.69

Recettes de fonctionnement en €

LIBELLÉ	
Ventes de produits	2 962.74
Produits financiers	19 450.00
Produits exceptionnels	6 148.15
TOTAL	28 560.89

Les dépenses de la section de fonctionnement

Pour les charges à caractère général du chapitre 011, qui comprennent essentiellement les dépenses récurrentes tel que l'électricité, la maintenance et l'assurances des bornes de recharge des véhicules électriques s'établit à 22 439.02 €.

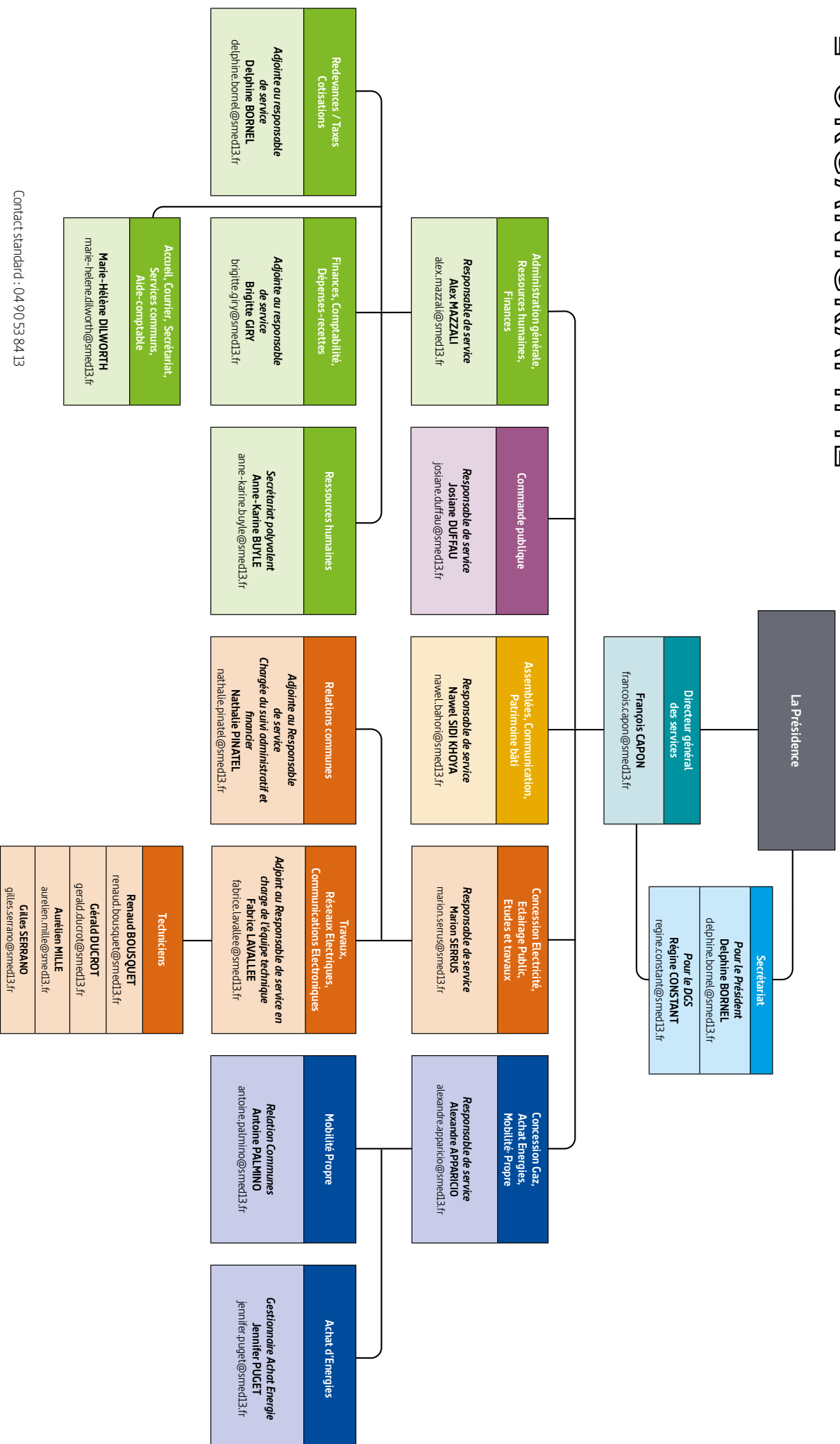
Recettes d'investissement en €

LIBELLÉ	
Autres installations à caractères spécifiques	168 543.39
Opérations d'ordre de transfert entre section	25 649.82
TOTAL	194 193.21

Les dépenses de la section d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement pour les travaux s'élève à 177 500.91 €. Cette somme correspond à l'installation de bornes sur le territoire des communes qui en font la demande.

L'ORGANIGRAMME



Contact standard : 04 90 53 84 13



SMED13

Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône

1, avenue Marco POLO - CS20100 - 13141 Miramas Cedex

Tél. : 04 90 53 84 13 - Fax : 04 90 53 84 14 - infosmed13@smed13.fr - www.smed13.fr